



Société anonyme au capital de 3.303.261 euros

Siège social :

12 avenue de la Dame - Zone euro 2000

30132 CAISSARGUES

305 635 039 RCS NÎMES

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 décembre 2007

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions

7 décembre 2007

2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :

A la date du 7 décembre 2007, la Société détient 7.339 actions propres, soit 0,30 % du capital.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

- 2.497 actions au titre du contrat de liquidité AFEI ;
- 4.842 actions au titre de plans d'options d'achat d'actions

4) Objectifs du programme de rachat

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- De consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- De remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

En application de la loi, la part maximale que BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 décembre 2007 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 244.686 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtés dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 7 décembre 2007 (7.339 soit 0,30 % du nombre d'actions composant le capital social à cette date), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 237.347 (9,70 % du capital), soit un investissement théorique de 35.602.050 euros sur la base du prix maximum d'achat de 150 € figurant dans la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires. Cette même résolution fixe un prix minimum de vente de 15 € par action.

6) *Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 décembre 2007, soit jusqu'au 7 juin 2009.

7) *Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 15/12/2006	7.488 / 0,31 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus au 7 décembre 2007 (en titres + en pourcentage) :	7.339/ 0,30 %
Valeur comptable du portefeuille au 7 décembre 2007	232.452,14 €
Valeur de marché du portefeuille au 7 décembre 2007	482.319,08 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Position ouverte à l'achat		Position ouverte à la vente	
Nombre de titres	12.956 ¹	13.055 ²	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	63,07 €	62,58 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	817.089,90 €	817.012,88 €				

(1) 12.956 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 13.055 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.